

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

BONNEMENTS : Un an, 40 fr. — Six mois, 5 fr. 50 c.
 INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. — Annonces, la ligne, 45 c.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 45 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :
 à Paris, Dongrel et Bullier jeune;
 pl. de la Bourse, n° 33, rue
 Vivienne;
 à Lyon, chez M. J. Malignon, Tho-
 main et Cie, 14, r. Tupin.

BUREAUX : rue Traversière, n° 3 au 1^{er}.
 ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au rédacteur en chef. Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Roanne, le 22 juillet 1871.

BULLETIN

On assure que M. Guibert, archevêque de Tours, sera nommé archevêque de Paris.

L'explosion de Vincennes est, dit-on, attribuée à l'imprudence.

La commission a rejeté le système de M. Pouyer-Quertier et se rallie au système affranchissant les droits sur les matières premières et frappant de droit spécial les produits de fabrique.

Les droits sur les cotons et laines importés par terre, de Dunquerque à Nantua, sont rétablis, par un arrêté du 14 courant.

Monsieur Lièvre est nommé procureur de 1^{re} instance à Saint-Etienne en remplacement de M. Abrial, nommé à Nice.

D'après les débats, la commission du budget a élevé d'un centime le timbre des petits journaux qui était de 2 centimes.

L'interminable délibération sur la loi relative aux conseils généraux qui se traîne de séance en séance, n'est pas de nature à nous faire beaucoup espérer.

Les adversaires des taxes sur les matières premières, secondés par les Elus du 2 juillet, ont réussi à faire repousser par la commission, d'abord, le droit de 20 p. 0/0 sur les matières premières avec drawebak, et ensuite le droit de 2 à 5 p. 0/0 sans drawebak proposé par M. Pouyer-Quertier.

La commission s'est prononcée en faveur de l'adoption de la taxe sur les produits fabriqués, telle qu'elle existe en Amérique frappant à la fois les produits français et produits étrangers, et qui serait perçue au moyen d'un timbre mobile sur tout les produits mis en vente.

La commission du budget, de son côté examine en ce moment une série de propositions relatives au droit sur la transmission des valeurs mobilières.

Les Italiens ont supprimé couvents et monastères, comme établissements dangereux et contraires à la moralité et à la liberté des peuples; pour le même motif, une pétition demandant l'expulsion des jésuites de Rome, couverte de dix mille signatures, vient d'être présentée au Ministre, M. Sella, par M. Cérroff. On espère de voir avant peu cette dangereuse société déguerpir, et porter ailleurs ses pénétrations et ses intrigues.

En Allemagne les protestations contre le dogme de l'immaculée conception se multiplient et ne peuvent que produire un effet contraire à ce qu'en attendaient les promoteurs.

DEVILLE.

M. THIERS

Il faut passer la Manche ou l'Atlantique.

M. Thiers est, aujourd'hui, chef du pouvoir exécutif de la République française. Dernièrement, dans un épanchement de cœur au souvenir du temps où, jeune encore, il était ministre d'un roi constitutionnel, il tenait à l'Assemblée nationale le langage suivant.

« J'ai travaillé quarante ans à assurer à mon pays, sans pouvoir y réussir, la monarchie constitutionnelle de l'Angleterre. »

« Il faut que les princes veuillent reconnaître que la monarchie est, au fond, une république — on l'a définie le gouvernement du pays par le pays, — une république avec un président héréditaire. »

« Mais cette vérité n'a pas été comprise, et, il y a quarante ans, étant bien jeune alors, j'ai écrit ces mots: Si on ne veut pas passer la Manche avec nous on sera condamné à passer l'Atlantique. »

Comme on le voit, M. Thiers a été toute sa vie un monarchien. C'est ainsi que, en 1791, on appelait les membres de l'Assemblée constituante qui rêvaient l'établissement, en France, de la constitution anglaise. C'étaient ceux qui, avec Malouet et Clermont-Tonnerre, avaient fondé le club monarchique.

Depuis quelques années, quand on n'aurait pas les républicains, quand on était

obligé, malgré soi, de rendre hommage à la sincérité de leurs convictions, on se contentait de les traiter d'utopistes. Eh bien! chose remarquable, ce sont ces républicains qui, aujourd'hui, ont le droit de renvoyer, à M. Thiers, la qualification dont on les affublait alors.

Oui, nous pouvons le dire, sans crainte de manquer à la vérité parce les événements nous donnent raison: Pendant quarante ans de sa vie M. Thiers a été un utopiste, dans le sens le plus large de l'expression. Pendant quarante ans, d'après son propre aveu, il a rêvé, sincèrement, de la meilleure foi du monde, pour notre pays, un ordre de choses irréalisable en France. Il aurait voulu implanter, chez nous, non point sans doute la constitution anglaise dans toutes ses dispositions, mais dans celles qui regardent l'organisation des pouvoirs publics.

Il a dit à la dynastie des Orléans: il faut que le roi règne et ne gouverne pas. Il a dit à l'Empire: Il faut que la France soit une république avec un président héréditaire. Et pour sanction à ses paroles il avait écrit déjà ce *Mané, Thécel, Phares* d'un roi de Babylone: Si les rois de France ne veulent pas passer la Manche ils seront condamnés à passer l'Atlantique. Cela voulait dire en termes moins poétiques: S'ils ne veulent pas accepter et appliquer la Constitution anglaise, ils seront obligés de subir la constitution républicaine des Etats-Unis.

Pour sortir de l'utopie et entrer dans le vrai, M. Thiers n'avait qu'un mot à changer dans sa proposition. Au lieu d'écrire: si vous ne voulez pas, il fallait écrire: si vous ne pouvez pas. Alors il eût parlé en véritable prophète et non point en utopiste.

Non, ceux auxquels il s'adressait ne pouvaient l'écouter. Ni Chambord, ni d'Orléans, ni Bonaparte, ni aucun monarque ne peuvent s'asseoir sur le trône de France pour appliquer la constitution anglaise. A cette impossibilité il y a deux causes péremptoires: l'une est psychologique, s'il est permis de s'exprimer ainsi; l'autre est toute matérielle. La première tient aux sentiments les plus énergiques de l'âme humaine; la seconde dérive des compétitions dynastiques qui foisonnent en France.

En Angleterre, il est admis que les ministres gouvernent sous le contrôle du parlement, composé de deux chambres; la reine doit les regarder faire, se recueillant dans une majestueuse immobilité. C'est là le président héréditaire dont M. Thiers a voulu parler à l'Assemblée nationale; et ses paroles ont été couvertes d'applaudissements frénétiques de la part des membres de la droite et du centre.

Dependant qui oserait affirmer, en principe et à ce point de vue psychologique dont nous avons parlé, que cette situation soit un état normal? Qui oserait croire que ce rôle de parade, d'idole sans voix, sans action, convienne à tout monarque et à toute monarchie.

L'abbé Sièyès avait élaboré, dans le silence du cabinet, un projet de constitution plus bizarre qu'ingénieux. Ce projet, d'une complication inouïe devait faire le bonheur de la France. Son auteur le lut à la Commission, nommée le 18 brumaire pour préparer des modifications à la constitution de l'an III. La commission l'écoula religieusement et applaudit à son travail. Entre autres dispositions, qui faisaient du corps électoral une espèce d'automate, Sièyès avait imaginé une organisation excentrique du pouvoir exécutif. Il avait créé deux consuls, l'un pour le département de la paix, l'autre pour celui de la guerre. Au-dessus s'élevait un grand *Electeur* qui, semblable à un roi constitutionnel de la façon des monarchiens, régnaient sans gouverner. Ses principaux attributs consistaient dans la représentation extérieure, la signature des traités, et la nomination des consuls.

Lors de la discussion de ce projet au sein de la commission, et lorsqu'on arriva à l'organisation du pouvoir exécutif, Bonaparte s'emporta violemment.

« Votre grand Electeur, dit-il à Sièyès, est l'ombre déchannée d'un roi fainéant. Connaissiez-vous un homme d'un caractère assez vil pour se complaire dans une *pareille singularité*? Avez-vous pu imaginer qu'un homme de quelque talent et d'un peu d'honneur voulût se résigner au rôle d'un cochon à l'encre de quelques millions? »

L'apostrophe était brutale sans doute, mais

elle était bien le cri de la conscience humaine, révoltée contre une disposition législative, avilissante pour elle.

M. Prévost-Paradol aborde le même sujet dans son livre, intitulé la *France nouvelle*. Il définit, suivant sa fantaisie, le rôle d'un souverain constitutionnel dans un Etat démocratique et libre. Il place d'abord ce souverain au-dessus de tous les partis. Ensuite, comme attributions, il lui confère le droit ou plutôt lui impose le devoir de prêter une oreille attentive au jeu de la machine politique pour en saisir les désordres. « Ses principaux efforts devront être dirigés vers l'étude de l'état des esprits, afin de savoir si les tendances du pays et la conduite de ses représentants sont d'accord. Et si, un jour, à ses yeux, le pays et ses mandataires ne marchent plus ensemble il dissout la chambre et en appelle aux électeurs. »

Quel utopiste que ce bon M. Prévost-Paradol, et surtout quel pauvre utopiste. Il place son souverain au-dessus de tous les partis! S'il était permis de plaisanter dans un sujet aussi grave, ce serait bien le cas de s'écrier avec Ninon de Lenclos: Ah! le beau billet qu'à La Châtre. En effet, ce serait un beau billet, que la promesse d'un monarque constitutionnel de se tenir impartialement au-dessus des partis; de ne s'occuper qu'à tâter le pouls de la nation et de ses représentants, pour savoir si leurs pulsations sont isochrones.

Dans ce roi constitutionnel il nous semble voir un Pharaon d'Egypte passant en revue les troupes niligènes. Assis sur son trône, le sceptre en main, la pourpre royale sur les épaules, la tête roide, les yeux fixes, il regarde défilér, à ses pieds, officiers et soldats. Ils emboîtent le pas; tout est pour le mieux; le pharaon n'a plus rien à faire et il rentre solennellement au palais.

« Cette situation, ajoute M. Prévost-Paradol, est sans analogie avec celle des anciens rois. Elle est originale autant qu'élevée; et c'est, en la considérant de près, la plus noble que l'esprit humain puisse concevoir. »

Cette situation est très-originale, sans doute; mais est-elle conforme à la nature de cet esprit humain dont il parle. Non certainement! et il le reconnaît si bien qu'il dit aussitôt après: « Et pourtant la nature humaine est sujette à tant d'erreurs, capable d'un si aveugle orgueil, qu'il est difficile de rencontrer un homme qui accepte sans arrière-pensée ce grand rôle, et qui résiste à la tentation mesquine de se faire lui-même le chef d'un des partis qu'il doit seulement observer et contenir. »

Quelle psychologie! quelle psychologie! L'homme est, de par le créateur, pensée, sentiment, volonté; et nous voudrions châtrer sa nature pour l'accommoder à vos mesquines théories. Vous vous en prenez à l'humanité, à ses horreurs, à son orgueil dans le désespoir où vous êtes de trouver un souverain selon votre cœur. Mais ce n'est point l'humanité qu'il faut flageller, c'est votre cerveau incapable d'enfanter une virile conception, de trouver un principe dans la géométrie des choses politiques et de lui faire produire ses conséquences.

On se plaît à nommer ce roi de monarchie constitutionnelle, un président héréditaire de République. Il est destiné à lier, dans un fraternel embrassement, la stabilité et le mouvement politique au sein d'une nation. Eh bien! au point de vue psychologique cette théorie est et sera éternellement une utopie.

Aux Etats-Unis on choisit, pour président, un des hommes les plus éminents, un de ceux qui, par leur vertus, leurs talents dans un ordre quelconque, ont fixé sur eux les regards de la nation. Sous le régime hybride de M. Prévost-Paradol, il conviendrait de choisir un enfant à la mamelle, destiné à mourir jeune, un vieillard dans l'enfance, ou un idiot incurable. Choisir! mais c'est impossible. L'hérédité est là présente; elle enchaîne la volonté et, tôt ou tard, elle ramènera sur le trône un homme avec les qualités de la nature humaine, suivant nous, avec ses défauts, suivant M. Prévost-Paradol.

Mais l'exemple de la constitution anglaise, s'écrient avec enthousiasme et très sincèrement les monarchiens du jour!!

Dans l'article suivant nous examinerons rapidement l'histoire d'Angleterre et sa constitution; et nous verrons s'il est possible d'appliquer cette dernière à la France.

B. BRISON.

LA REVANCHE

La patrie, la France, mutilée, pillée, incendiée à peine débarrassée du long et affreux cauchemar qui l'opressait, se relève majestueuse et reprend sa marche vers l'avenir et le progrès.

Reine des nations, elle a pour sceptre le flambeau qui éclaire la route de l'humanité.

Plus de pleurs, plus de sanglots; à la rage à la fureur, au désespoir succède le calme, le sang froid de la raison.

A la revanche! il faut la revanche! Tel est le cri qui s'échappe de toutes les poitrines.

Préparons nous donc pour cette revanche; nous la prendrons cette revanche grande glorieuse, impitoyable.

Mais d'abord, déblayons la voie, renversons tous les obstacles, brisons les fers que nous tenant encore rivés au poteau de la servitude nous exposent au mépris des despotes, et aux risées aux sarcasmes de leurs stupides et féroces soudards.

Pensons nos plaies, guérissons nos blessures.

Rebâtissons nos maisons, nos édifices, nos manufactures et nos écoles.

Brûlons, jettons au feu toutes ces lois cahos d'infamie et de servitude: la liberté l'égalité et la fraternité sont là prêtes à nous dicter le code nouveau.

Par le travail, par l'abolition des privilèges, par l'ordre et l'économie, rétablissons nos finances.

Corrigeons et épurons nos mœurs. Déblayons nos états. Avec ardeur balayons les ordures et la vermine.

Payons, puis qu'il le faut, les milliards que le voleur nous mettant le pistolet sous la gorge nous a fait souscrire, et notre honneur sauf, notre régénération accomplie, les milliards ne tarderont pas à revenir bientôt enfler notre escarcelle.

Alors, seulement alors la revanche est possible et la victoire certaine. Notre plan de campagne sera facile, hommes, chevaux, charriots, canons, mortiers, mitrailleuses, écreuses, rien ne nous manquera, nous en aurons de surcroît.

Nous sommes sûrs de la victoire; car d'avance nous savons que tant de nos frères ou fils tomberont frappés sur les champs de bataille et gaiement nous en faisons le sacrifice.

Nous saurons les pertes que nous aurons à subir en hommes, chevaux et matériel.

Nous saurons d'avance ce que coûtera le plaisir, le bonheur, de saccager, d'incendier de mutiler d'égorger Germains et Germaines, grands et petits, jeunes et vieux.

Notre instruction, complétée par la réflexion, nous aurons acquis assez de science pour mesurer, pondérer ce suprême honneur qui consiste à rendre coup pour coup blessure pour blessure, à couvrir la terre de ruines, à bombarder, brûler, incendier, villes et villages à marcher sur des monceaux de victimes, à piétiner glorieusement orgueilleusement, les lambeaux humains, le sang la chair et la boue; à achever la destruction, par la torche et le pétrole, tout ce que canons et mitrailleuses auraient oublié.

Nous saurons apprécier à sa juste valeur la gloire insigne que nous procurera le vol, le meurtre, l'assassinat, le massacre et l'incendie.

Oh! alors.....

Mais... alors nous nous apercevrons que nous l'avons prise, cette revanche éclatante, glorieuse et sans tache. Déjà nos frères bien aimés d'Alsace et de Lorraine ont brisés leurs fers et se jettent dans nos bras. Plus n'est besoin de canons, plus de tueries, plus de victimes.

Les féroces barbares, dans leur reste de sauvagerie, ont imolés leurs tyrans aux mânes de nos frères tombés à Forbach, à Strasbourg.

Ils viennent à nous, humiliés, contrits, se meurtrissant la poitrine, implorer à nos pieds le pardon de leurs crimes.

Il maudissent, en hurlant de douleur et de rage, leurs despotes, leurs chefs qui, les ayant trompés, les ont transformés en bourreaux, couvert non de gloire mais de honte, de boue et de sang, nous les verrons venir, ces bêtes féroces d'hier, ouvrant enfin les yeux, éblouis émerveillés de notre prospérité de nos libertés, nous prier nous conjurer de leur tendre une main scourable de leur ve-

nir en aide pour se retirer de la hideuse misère, où les ont plongés leurs insatiables tyrans.

Ils célébreront à l'envie les louanges, la gloire de cette France qu'ils croyaient avoir étranglée, de ses enfants de France leurs maîtres, leurs bienfaiteurs.

Ils médieront les préceptes, les leçons de ces mêmes Parisiens, qu'ils voulaient détruire.

Nous reconnaitrons enfin, qu'à nous seuls, vainqueurs de bon aloi par la science, le génie et les bienfaits, appartiennent l'honneur et la vraie gloire, la gloire immortelle, qui ne saurait être l'apanage des voleurs des assassins et des bourreaux.

DEVILLE.

Lettre de Gambetta

A MM. les membres des comités républicains de Bordeaux et de la Gironde.

Chers concitoyens,

Vous ne doutez pas de la joie intime et profonde que vient de me causer, comme à tous les républicains français, le succès significatif de vos candidats, au scrutin de dimanche 2 juillet.

Je tiens cependant à vous dire tout ce que cette grande victoire électorale doit nous inspirer de satisfaction dans le présent et d'espérances dans l'avenir; car je veux m'associer personnellement à votre sage et patriotique adresse aux électeurs de la campagne.

Vous l'avez dit, restons unis tous ensemble dans une indissoluble union, et nous fonderons la République, le seul gouvernement capable de nous donner, avec l'ordre et la prospérité au dedans, l'influence et la grandeur au dehors.

Les élections qui viennent de s'accomplir montrent que la France est décidée au bien, qu'elle veut tout faire pour reconquérir la grande situation d'où la monarchie l'a fait déchoir.

Cette volonté du pays nous impose, à nous Républicains, les plus grands devoirs; c'est de notre gouvernement que la France espère et attend son salut et sa régénération. Travaillons donc tous sans relâche, avec fermeté et modération, avec habileté et sagesse, à faire que la République, dont personne ne se défie plus aujourd'hui parmi les honnêtes gens, soit pour notre malheureuse patrie le port où elle se reposera enfin, dans la prospérité et dans la Paix sociale, de toutes les tempêtes qui l'ont assaillie.

Pour cela, encore une fois, répudions les excès, restons unis, fermes, vigilants, modérés, patients surtout, et l'avenir est à nos principes.

Tout à vous de cœur, mes chers concitoyens.

LÉON GAMBETTA.

Paris, le 6 juillet 1871.

On lit dans le *Messageur du Midi* du 4 juillet.

Hier soir, mercredi, la musique de la garde nationale a fait entendre sur la place de l'Horloge les morceaux les plus patriotiques et les plus nationaux de son répertoire. Une foule immense couvrait la place et les rues voisines. Aucun cri politique ne se faisait entendre; il n'y avait nul bruit, nul tapage: c'était un peuple maître de lui-même et qui, comprenant sa force et ses devoirs, manifestait sa joie avec modération et avec calme.

Pendant ce temps là, les partisans du droit divin s'étaient donné rendez-vous en grand nombre dans le quartier de la Fusterie. Ils étaient arrivés à ce point de concentration de toutes les parties de la ville. Là on forma une troupe armée de bâtons, de quelques fusils, de cannes à épée et de revolvers. Chacun des membres de cette insurrection étrange avait au bras un mouchoir blanc en forme de brassard et en signe de ralliement. Quand cette colonne fut disposée ainsi, elle alla se placer à l'extrémité de la rue de la Balance et en ferma le passage comme d'un rempart humain. Quelques personnages des plus influents de la légimité étaient là, nous assure-t-on, placés au premier rang.

Quand la musique eut fini de jouer, la foule s'éleva peu à peu dans tous les quartiers de la ville. Cependant une bande de jeunes gens s'éleva formée sur la place de l'Horloge; elle voulait parcourir quelques rues de la ville. M. Alphonse Gent, notre député, avec le bon sens et l'amour de l'ordre qu'on lui connaît, vient aussitôt s'opposer à ce mouvement spontané. Il arrêta le plus grand nombre de ces jeunes gens; néanmoins, un groupe de ceux qui n'avaient pu l'entendre étaient entrés dans la rue de la Balance, en chantant la *Marseillaise*.

En arrivant à l'extrémité de cette rue, ils furent arrêtés par la colonne des légitimistes, qui s'y étaient arrêtés en forme de carré et qui les attendaient ainsi depuis longtemps. Ceux qui étaient au premier rang de ces manifestations purement pacifiques furent accueillis à coups de pierres et de bâton. Ils n'avaient point d'armes pour se défendre contre une attaque ainsi calculée et contre un guet à pens froidement et longuement préparé. Ils ne pouvaient pas non plus engager une discussion, ni entrer en pourparlers avec des gens armés, bien connus par leur exaltation que rien ne peut modérer. Ils revinrent donc sur leurs pas et retournèrent sur la place de l'Horloge, où ils apprirent à la foule qui s'y promenait encore, l'agression qui venait d'être tentée contre eux.

M. Gent modéra de nouveau l'indignation de la foule, une cette scène venait d'exciter. Il pria les chefs du poste et de la police municipale de faire reconduire jusqu'à leur domicile chacun des habitants républicains du quartier de la Fusterie, pour les arracher à la fureur des légitimistes, qui restèrent en armes dans cette partie de la ville jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Ainsi se termina cette soirée d'hier, où le parti républicain avait voulu manifester avec calme sa légitime et naturelle joie.

Question de la Suppression de la Garde Nationale

Des députés en très grand nombre — 237, dit-on — ont déposé une proposition de loi tendant à désarmer d'abord, puis à dissoudre les gardes nationales de la France entière. M. Thiers aurait fait remarquer à ce sujet que l'examen de cette proposition était inutile, l'Assemblée devant être prochainement saisie du projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée. Ce projet déclarerait le service militaire obligatoire pour tous les citoyens sans exception, et la suppression des gardes nationales serait la conséquence naturelle de ce principe.

Nous ne voulons pas aborder aujourd'hui l'étude si complexe de la réorganisation de l'armée; c'est un sujet que nous avons bien souvent encore occasion de traiter dans les colonnes de ce journal. Nous n'avons pas attendu nos désastres militaires pour nous faire une opinion sur la nécessité du service obligatoire, sur les dangers des armées permanentes, et sur les avantages que nous trouverions à armer et à discipliner la nation entière, en vue de sa propre défense.

Que les auteurs de la proposition relative au désarmement et à la dissolution des gardes nationales nous permettent seulement de leur faire remarquer qu'ils se tromperaient étrangement, s'ils croyaient que pour assurer l'ordre intérieur, il suffirait d'enlever aux citoyens les armes que la patrie leur confie.

Il ne faut pas confondre l'effet et la cause. Si pour prévenir les révolutions, il suffisait d'enfermer dans nos arsenaux toutes les armes de l'Etat, le métier d'homme politique serait trop facile. Une nation mécontente et sans armes est mille fois plus redoutable pour l'ordre intérieur que ne le serait une nation armée, dont les aspirations et les vœux seraient successivement satisfaits.

Si nous voulons assurer l'ordre sur des bases durables, si nous voulons prévenir le retour des commotions violentes, il est donc indispensable de songer à une autre chose qu'au désarmement des gardes nationales, qui ne nous mènerait pas fort loin. Ce à quoi nous devons songer très sérieusement, c'est à organiser la République et à lui donner pour base des traditions républicaines; c'est à en finir avec les institutions politiques et administratives du consulat et de l'empire, c'est à séparer définitivement l'Eglise et l'Etat, c'est à rendre l'instruction primaire obligatoire.

A ces conditions, nous fonderons l'ordre, dissolvant les gardes nationales de France conservant leurs armes; sinon, on aura beau les désarmer, nous ne jouirons pas d'un ordre durable et fécond.

Il y aura quatre-vingt-deux ans demain que le peuple de Paris voulut en finir avec l'ancien régime, et, pour témoigner de sa ferme résolution il voulut démolir la Bastille. Il n'avait ni arme, ni outils; tout lui servit d'outils, tout lui servit d'armes, et le soir même, la Bastille fut démolie. Si la royauté eût voulu prévenir ce mouvement populaire en donnant à l'opinion publique de légitimes satisfactions, elle aurait elle-même démolie le sombre édifice en supprimant les innombrables abus dont il était une douloureuse représentation.

Nous engageons les signataires de la proposition relative au désarmement et à la dissolution des gardes nationales à méditer ce grand fait historique.

Anecdote Édifiante et Instructive

M. le procureur général de Rouen se rendit un jour auprès du préfet d'Evreux pour causer d'affaires sérieuses et urgentes: M. Janvier le reçut dans son cabinet particulier où il se trouvait en tête à tête intime avec une drôlesse court vêtue, voluptueusement couchée sur une ottomane et fumant négligemment sa cigarette.

M. le procureur hésitait sur le pas de la porte, pensant être indiscret: « Entrez, dit le préfet, vous êtes chez vous; excusez moi de vous recevoir avec un pareil sans façon, — où il y a de la gêne... notre entretien ne sera gêné en rien par Amandine. C'est une de mes amies de Paris, une bonne personne hospitalière comme un montagnard écossais, et discrète comme une pyramide d'Égypte... que j'ai l'honneur de vous présenter, ajouta-t-il en souriant. »

La grosse fille blonde qui répondait au doux nom d'Amandine tourna lentement les yeux vers le haut personnage et salua tout en conservant sur le canapé sa pose impudique et nonchalante de lorette parisienne.

M. le procureur général entra et soumit au préfet de l'Eure l'affaire qui l'amena auprès de lui. Au beau milieu de la conversation, un laquais entrebâillant la porte demanda s'il pouvait introduire un certain monsieur qui se disait pressé et voulait parler au préfet de choses importantes.

— Quel est cet homme et quelle tournure a-t-il? demanda M. Janvier.

— C'est probablement un chef ouvrier; il a une tenue de bourgeois endimanché.

— Dites lui que je n'y suis pas... Ces gaillards-là commencent à m'assommer!

— Il veut remettre de l'argent à M. le préfet, une somme importante qu'il ne voudrait pas garder plus longtemps en sa possession.

— Il apporte de l'argent!!! Ah! faites entrer... immédiatement, à l'instant même!

Le domestique introduisit un grand monsieur d'une mise pleine de simplicité, figure bonne et loyale, le véritable portrait de chef ouvrier, un des hommes qui commandent aux autres en leur donnant l'exemple du travail.

Monsieur le préfet, dit-il en se tenant tout debout, le chapeau à la main, dans une attitude respectueuse et digne à la fois, vous savez que les ouvriers tisseurs souffrent beaucoup du chômage de l'industrie cotonnière, un grand nombre d'entre eux n'ont pas de pain à donner à leur famille et la crise semble devoir pas finir de sitôt.

Comme représentant du gouvernement de l'empereur vous avez bien voulu dans votre sollicitude charger quelques personnes de faire souscrire des listes de services pour venir en aide à ces malheureux sans travail. Je me suis mis à l'œuvre et j'ai recueilli un assez beau denier... je vous apporte six mille francs que j'ai trouvés en me donnant quelque mal.

Et il dépose sur le bureau le plus proche une liasse de billets de banque représentant la somme indiquée. M. Janvier compte les billets, remercie l'honnête homme de la peine qu'il a prise et le congédie par deux ou trois phrases ronflantes sur l'empire socialiste, véritable eau bénite de cour, accompagnée d'une large poignée de main préfectorale.

La porte close, M. le préfet sourit, hausse les é-

paules dédaigneusement et s'approchant d'Amandine toujours indolente sur son canapé:

— Tu connais-tu, des ouvriers sans travail, dis, Amandine?

(Il ajouta une phrase d'un cynisme révoltant que notre plume rougirait d'écrire.)

— Tiens, prends ces quelques billets et si, toi qui cours beaucoup, tu trouves sur ton chemin quelque ouvrier sans travail, tu lui remettras cette honnête souscription.

Ce disant, il glissa délicatement les six billets de mille dans le corsage entr'ouvert de la fainéante prostituée!!!

En voilà suffisamment pour édifier ces bons électeurs, ces braves habitants des campagnes, ces braves ouvriers des villes qui conservent encore des illusions sur l'honnêteté du bouapartisme.

Ajoutons que c'est M. le procureur général lui-même qui a raconté l'histoire à un de nos amis.

(Réveil de l'Arèche)

M. Janvier de la Motte ex-Préfet de l'Eure et du Gard, sous l'empire, écroué à Rouen est accusé de dix-huit crimes: faux en écriture publique, faux en écriture privée et détournement de fortes sommes, notamment d'une somme de 340,000 fr. provenant d'une souscription publique.

Nous sommes convaincus que l'action de M. Janvier de la Motte, causera beaucoup de peine à M. Genton. On se souvient en effet que c'est par M. Janvier de la Motte que M. Genton a été patronné aux élections de 1869.

DEVILLE.

AUX AFFAIRES!

Le résultat des dernières élections complémentaires ne laisse aucun doute sur les intentions de la France: elle veut la paix et la tranquillité par la République. C'est un fait acquis, qu'il est difficile de contester de bonne foi et qu'il est désormais inutile de discuter.

Mais il ne s'agit pas maintenant de dormir en paix sur cet événement très satisfaisant: il faut vivre et marcher. La République est un moyen; elle n'est pas le but, la paix intérieure que nous cherchons. Il convient désormais, et bien vite, de s'occuper des affaires de la France et, en premier lieu des finances.

On nous dit: « Attendons encore. Nous sommes dans le provisoire: consolidons cet établissement pour faciliter la reprise des affaires: prorogons de deux ans les pouvoirs de M. Thiers: c'est là le point important. »

Important? Pour qui? Pour le personnel des fonctionnaires attachés au gouvernement actuel. Pour la nation, c'est autre chose. La prorogation des pouvoirs de M. Thiers est absolument inutile.

En effet, tant que M. Thiers sera soutenu par l'assentiment de l'Assemblée, son pouvoir durera sans prorogation. Le jour où il cessera d'avoir cet assentiment, il lui serait très difficile de conserver le pouvoir, lors même que la prorogation aurait été décrétée.

Comment voudrait-on qu'un chef du pouvoir exécutif gouvernât sans l'assentiment de l'Assemblée ou même contre sa volonté? Par un coup d'Etat? est ce que la République n'a pas justement pour but de rendre impossibles les crimes qu'on appelle coups d'Etat?

Mais si on donnait à M. Thiers le pouvoir de dissoudre l'Assemblée! — Ce serait un petit roi. A quoi bon revenir à la royauté par cette voie détournée?

La vérité, c'est que M. Thiers, très utile aujourd'hui, peut cesser de l'être demain. Si l'on discute la prorogation de ses pouvoirs, on perdra beaucoup de temps à parler d'une imprudence au moins inutile. Mieux vaut s'occuper des affaires du pays et, si l'on ne peut les faire aussi bien qu'on le désirerait, faire au moins ce qui est possible.

Ainsi les finances de la France se trouvent dans un triste état: mais le résultat de l'emprunt prouve que son crédit est encore entier. Il s'agit donc de consolider ce crédit par la création de ressources nouvelles.

Il y a des gens que la souscription de l'emprunt enivre, et le gouvernement lui-même a tenu un langage dans lequel cette ivresse se fait trop sentir. Il semble que, parce que la France a du crédit, toutes ses pertes sont réparées. Cette illusion ressemble un peu trop à celle du fils de famille prodigue qui, venant d'obtenir le prêt d'une somme importante, s'écrierait que sa fortune est inépuisable. Gardons nous de ces illusions, les plus dangereuses dans lesquelles il soit possible de tomber.

Imitons plutôt le père de famille qui, lorsqu'il est réduit à emprunter, s'occupe surtout de diminuer ses dépenses et d'augmenter ses revenus pour faire face au service des intérêts. Occupons-nous du budget, des économies à faire et des impôts à établir.

Sur ces deux points une assemblée libérale doit être en désaccord avec MM. Pouyer-Quertier et Thiers. Il paraît que le second s'oppose à toute réduction de dépense un peu importante. Quant aux projets d'impôts nouveaux proposés par le ministre des finances, ils émanent en grande partie des bureaux dans lesquels on trouve la science de la perception de l'impôt, des procédés fiscaux, jointe à la plus complète ignorance sur tout ce qui touche à l'établissement et aux effets de l'impôt.

Les impôts proposés ont pour la plupart des inconvénients énormes. N'en signalons qu'un, le moindre: ils diminuent le peu de liberté commerciale que l'on avait obtenue après bien des années de discussion. Ils viennent, où la France et le plus chargée, diminuer ses ressources en imposant aux consommateurs, c'est-à-dire à la généralité des contribuables; un tribut en faveur de quelques manufacturiers privilégiés.

Nous croyons que notre système d'impôts est vicieux, et nous désirerions vivement le réformer. Mais nous reconnaissons que le moment n'est pas favorable à une telle entreprise. Ce n'est pas maintenant qu'il convient d'apporter de nouvelles causes de discussions, de discorde peut être. Mais ce que nous ne voudrions pas faire pour améliorer notre système financier, nous déplorons que le gouvernement le fasse pour rendre ce système pire.

Ne pourrait-on pas par un compromis très

simple, trancher cette difficulté si grave, qui menace l'avenir du pays bien plus qu'on ne semble le croire? Les nouvelles charges imposées au pays exigent un accroissement de recettes de 20 à 25 0/0. Pourquoi n'augmenterait-on pas simplement de 20 à 25 0/0 les impôts existants, en réservant pour l'avenir et pour des temps plus calmes la discussion des réformes? Sans doute il y aura beaucoup à dire contre cette façon de procéder: il est certain, par exemple, qu'une élévation des impôts indirects ne donnerait pas une augmentation proportionnelle de produit. Mais si le principe était admis, on pourrait sans peine le corriger en quelques détails et l'opinion l'accepterait sans peine, tandis que les impôts de M. Pouyer-Quertier, auquel on peut adresser les mêmes objections avec plus de force, la révolteraient sans combler le déficit des recettes. Mieux vaut un compromis qui réserve l'avenir que la ruine et la déception qui seraient probablement la conséquence des impôts proposés.

Il nous faudra vivre assez longtemps de compromis de ce genre, si nous voulons rester en paix et faire concourir les Français de toute opinion au rétablissement des affaires du pays.

La grandeur du but à atteindre vaut bien que l'on passe des concessions et que l'on étudie surtout pour effacer par la science les contradictions qui existent entre les opinions. Voilà ce qui nous occupe: faire bien les affaires de la France, voilà le moyen le plus efficace et le plus légitime de fonder et de consolider la République.

La Nation souveraine

NY A-T-IL PLUS DE JUGES QU'A BERLIN?

Il faudrait être abandonné de Dieu pour ne pas exécuter ces deux hommes: — L'homme de Sedan et l'homme de Metz! — Par eux, la France est humiliée, déshonorée, ruinée, et il se trouve encore, sur le sol de notre chère et malheureuse patrie, des gens qui les excusent et les soutiennent. Ceux qui ont voté récemment pour Rouher, pour un mouchard tel qu'Engelmann, pour un vendu tel que Jérôme David, sont de cette nature inférieure.

Eh bien! des deux hommes pour lesquels notre langue n'a pas d'épithètes assez flétrissantes, l'un jouit, à l'étranger, du produit de ses vols. — De son œil terne et vitreux, il regarde, souriant de son rire hétébé, cette France qu'il a perdue. L'autre qui reçoit trente mille francs par an pour sa trahison, est à Versailles, attendant, non qu'on le traduise devant un conseil de guerre, mais qu'on lu rende un des grands commandements que le ministre de la guerre est en train de rétablir.

Ces deux êtres, qui ont livré deux de nos armées aux Prussiens, nos cruels ennemis; qui sont cause de la mort deux cent mille de nos concitoyens, cause que plus de quatre cent mille soldats, douze mille officiers ont passé six mois dans l'exil, souffrant du froid, quelquesfois de la faim, en butte à toutes les humiliations, et forcés de dévorer leur honte en silence, existent encore méprisés, soit! mais courtisés!

Tant il y a, qu'en France il se trouve toujours quelques êtres plus lâches, plus infâmes que ceux réputés pour tels. — Oui, ces deux hommes ont tué l'honneur et la gloire de notre pays, et ils vivent! et ils ont leurs partisans, leurs flatteurs. O honte!

Il faut pourtant que le gouvernement prenne des mesures, fasse connaître ses intentions de poursuivre, sans relâche, tous ceux qui ont trempé dans ces infâmes trahisons, dans ces odieuses lâchetés. L'on pourrait même retrouver une infinité de complices, mais c'est l'affaire des juges d'instruction.

Le calme ne se fera dans les esprits que si l'on voit que justice est faite. La conciliation que chacun appelle de tous ses vœux ne sera possible et efficace que si la punition égale le crime. C'est une satisfaction que l'on ne peut manquer de donner à la nation, sous peine de forfaiture.

Qu'on se rappelle avec quelle anxiété la France entière attendait le verdict du jury, lorsque cet affreux assassin qu'on appelait Troppmann fut traduit devant la cour d'assises de Paris, pour ses épouvantables crimes.

Et lui, cependant, n'avait tué que six innocents.

Qu'est-ce, en comparaison de ces criminels, sur lesquels nous appelons toutes les rigueurs de la loi.

Pourrait-on sans danger, tarder plus longtemps à se rendre aux désirs d'une nation toute entière? S'il y a des motifs, qu'on les fasse connaître. — Mais il ne peut y en avoir, et il faut que justice se fasse.

Ce n'est pas une raison parce que des juges, sous l'empire, acquittèrent des caissiers infidèles et condamnèrent de pauvres diables qui n'avaient dérobé qu'un mouchoir ou du pain, pour qu'on laisse en liberté de pareils criminels, parce qu'ils sont haut placés.

Qu'ils soient au premier ou au dernier degré de l'échelle sociale, le crime est patent, il faut qu'il soit puni.

Nous avons le cœur haut, nous ne crions pas vengeance; mais nous demandons justice. Nous sommes en droits de l'attendre.

(L'Émancipation.)

Chronique locale

Roanne, le 20 juillet 1871.

Salubrité Publique.

Est-ce que Roanne la sage va devenir Roanne-la sale?... une de ces villes orientales où le balai est d'une civilisation trop avancée? Par suite de cette négligence dans les soins de toilette et de l'insuffisance d'une police en voie de décomposition, les collecteurs d'engrais trouveraient dans nos rues, de quoi faire fortune... si les collecteurs d'engrais comme les fameux collecteurs d'impôts, vantés par M. Veuil-

lot, pouvaient connaître l'art d'arriver à propos!

La puce tient garnison sur nos places, la mouche sur les ordures et la peste dans les aqueducs. La canicule triomphe. Les fontaines ont des rétentions d'eau. Le pavé brûle. Les chiens hurlent de soif... et les cafards pullulent comme une nouvelle plaie d'Egypte.

Les arbres de nos promenades se tordent de sécheresse et nous suppriment l'ombre. Nos ruisseaux sont des écrivains et à longue portée les bouches de nos égouts empoisonnent.

A qui la faute? nous l'avons dit, assez souvent pour que nul ne l'ignore, à M. Boullier notre ex-maire... et un peu aussi à son trop complaisant successeur...

Si M. Boullier pour complaire à ses amis les Marguilliers n'avait pas dépensé cinq cent mille francs pour les églises, on aurait pu trouver cinquante mille francs pour construire un abattoir ce qui détruirait la plus grande cause d'insalubrité.

Si M. Boullier avait moins tenu à faire les affaires des hommes de sa coterie il aurait mieux combiné le système général des égouts et serait arrivé plus économiquement à des résultats plus efficaces. Les conseils d'hommes compétents ne lui ont pas manqué mais avec son entêtement ordinaire il n'en a jamais tenu compte.

Enfin si M. Peillon, n'avait pas tant tenu à gagner les bonnes grâces des bonnes sœurs du Pénitencier et des bonnes sœurs de l'hôpital il n'aurait pas doté ces deux établissements de prises d'eau qui consomment à elles seules autant que tout le reste de la ville.

Je sais bien que le conseil a mis ordre à tout cela. Mais depuis... n'est-on pas revenu à la charge? La fermeté de nos administrateurs n'a-t-elle pas été mise à une rude épreuve par certaines sollicitations?...

La réforme des abus exige un courage d'abnégation fort rare. Il faut braver des inimitiés, se brouiller avec des amis... tandis qu'il est si doux de s'endormir dans la nacelle administrative que le courant seul mène sans guide et sans fatigue au but du voyage!

Je ne dis pas cela pour l'administration municipale actuelle. Certes chacun sait qu'elle a assez à faire de résister aux tracasseries de notre préfet à poigné M. Ducros et aux aimables procédés de notre gracieux sous-préfet M. Amiel-Dabeau; seulement je la supplie, lorsqu'elle aura fini d'échanger des politesses avec ces deux fonctionnaires, de songer un instant à rouvrir les bouches d'eau qui servaient jadis à l'arrosage des rues.

Je me suis laissé dire que le débit des sources des Poupées, après être descendu depuis un an à deux litres par seconde était subitement remonté à trois litres depuis les dernières pluies. Cela suffirait amplement à tous les besoins de propreté et de salubrité publique à moins que la soif des bonnes sœurs n'y mette obstacle.

Quelque soit l'intérêt profond que m'inspirent ces personnes respectables, je place bien au dessus le soin de la santé de toute une population, où il est certain qu'une épidémie grave règne en ce moment dans notre ville. Tous les médecins affirment que la pénurie d'eau est une des causes de cette terrible maladie.

Je prie le Courrier de Roanne d'appeler sur ces faits l'attention sérieuse de l'autorité.

Un apprenti Conseiller municipal.

Roanne, 19 juillet 1871.

A M. Alphonse Coste, membre du conseil municipal de Roanne.

Mon cher ami,

Vous savez, que mon intention était de me porter comme candidat au conseil général dans le canton de Saint-Haon, mais comprenant qu'il importait pour nous de voir réussir dans ce canton la candidature de M. Cherpin et de crainte d'affaiblir par une diversion le parti républicain auquel j'adhère franchement, j'ai pensé à me retirer.

Mais, quelques amis m'ont alors conseillé de poser ma candidature dans le canton de Lapaucière où je suis propriétaire et où je possède de nombreuses relations. Je désire avoir l'appui de nos amis.

Vous me connaissez d'ancienne date. Vous savez combien je suis partisan de l'instruction populaire à laquelle je consacre mes écrits et spécialement de l'instruction primaire si arriérée dans nos campagnes. D'autre part les études d'économie politique m'ont appris à faire des franchises, des libertés municipales et communales la base de la régénération sociale.

C'est dans ces sentiments que j'espère satisfaire les populations que je connais si bien, et favoriser le courant républicain qui bien, réglé et pondéré assurera notre avenir.

Veuillez agréer, mon cher ami, l'assurance de ma loyale et vieille amitié.

Tout à vous,

D. F. NOELAS.

La détermination très-sage de M. Noël de faire alliance avec les républicains de la veille, et l'accueil sympathique que ceux-ci s'empressent de lui faire, doit démontrer aux plus récalcitrants l'évidence de cette vérité que nous avons toujours affirmée et que nous ne nous lasserons jamais d'affirmer tant qu'elle ne sera pas unanimement acceptée: la République est le meilleur gouvernement, parce qu'il n'exclut des affaires aucune capacité. Les hommes professant les opinions les plus diverses, peuvent arriver sous ce régime à tous les emplois, sous cette seule condition: faire accepter des électeurs par la persuasion, par le raisonnement les idées qu'ils croient justes et dont la mise en pratique leur paraît utile.

Pendant longtemps nos adversaires politiques se sont plus à nous représenter comme des hommes exclusifs, n'agissant que suivant certains partis pris. La conduite que nous tenons est la plus victorieuse réfutation que l'on puisse faire de cette singulière allévation. Lorsqu'il s'est agi des élections à la députation, les républicains se sont effacés pour faire place à un homme libéral récem-

ment converti; et sincèrement rallié aux idées républicaines. En faisant cette concession, ils ont voulu montrer que l'intérêt public était leur unique préoccupation, et que pour servir le pays et amener le triomphe de leurs principes ils savaient faire bon marché de leurs préférences personnelles. Cette façon désintéressée de comprendre les intérêts publics leur a valu de nombreuses sympathies. Une occasion nouvelle se présente d'affirmer le désir sincère de conciliation dont ils sont animés, ils s'empressent de la saisir. M. Noël que nous avons eu le regret de compter au nombre de nos adversaires politiques, instruit par l'expérience et par nos récents malheurs fait adhésion loyale, sincère à la République, et se déclare prêt à réclamer avec nous les réformes pour lesquelles nous avons toujours lutté, nous l'accueillons avec plaisir.

L'arrivée de M. Noël, dans nos rangs, comme celle de M. Cherpin, est de nature à nous réjouir. Elle est pour nous une preuve nouvelle de la puissance de l'idée républicaine. En même temps elle nous assure le concours d'un homme intelligent.

H. AUDIFFRED.

PRENONS GARDE

Les sédentaires, ordonnanceurs, contre-banqueteurs, partisans des despotes ne se découragent pas.

L'activité dévorante se manifeste aussi remuante, acharnée, infrangible et éffrontée qu'aux plus beaux jours du plébiscite. Voitures et carrosses roulent, les équipages ébranlent le pavé. La température torride n'empêche pas les courses, les allées, les venues de tout ce monde qui foisonne.

La fièvre la tarantule qui les tourmente, les fait remuer et courir comme ces myriades de fourmis dont, le talon du labourer écrasant la taminée à bouleversé, dissimulé les œufs.

Ces MM. remplissent les rues, les routes et les chemins.

On ne voit plus le public ordinaire, le bistaud, le charbon, le porteur d'eau, le bottier, le bijoutier, le doreur, l'horloger, le menuisier, l'empailleur, le chiffonnier, le lampiste, le maguignon, le cultivateur, le mitron, le charpentier, le sculpteur, le savetier.

Cet étrange public entre, sort, monte descend, roule en voitures, marche en courant, en ce temps de canicule, plus pressés et plus vite que les agents les sergents poursuivant gavroche commun, gavroche politique. Ces hommes ont des gants, des habits de Robes, des rabats ou des vestons courts, rasés de frais, linge du jour, ils ont chevaux, laquais et de l'or; ou sans gants et barbus à l'imperiale, chapeau, boisseau, sur l'oreille incliné, ils mettent leur cravate jusqu'au bout du menton, dissimulant leurs chemises jaunes.

Electeurs simples, modestes, tenons-nous pour avertis; ils vont nous débiter le boniment que je vais vous dire.

Ils l'ont reçu, tout fait de la grande officine Et tous comme un seul homme, ils suivront la consigne.

Un mien ami qui par fois met le nez dans leur boutique, par voie télégraphique, mot à mot, me l'a transmis, le voici: « Electeurs! » la patrie est en danger, tout dépend de nos votes; il faut élire des conseillers généraux et bientôt peut-être des députés.

« Il semble que les rares efforts que nous avons fait pour les élections du 2 juillet aient épuisé nos forces. Nous sommes perdus si, nous et éternels nous continuons à tout attendre de la providence. Dieu a dit: aides-toi, le ciel t'aidera. Il faut bouger, se remuer.

« Les démagogues veulent nous tromper, ils tachent de faire croire que la simple question d'intérêt municipal ou départementale est une question politique, une lutte de partis, ils veulent renouveler les crimes les scélératesses des communards, ils veulent peupler les conseils municipaux et généraux de leur colytes et en faire les dociles instruments de leurs idées perverses.

« Ah! si nous nommions des Gambetta des Chayassieu le bon Dieu aurait bien raison de nous abandonner: (ils sont toujours bondieusards) ce qu'il nous faut, ce n'est pas de ceux-là. Il nous faut des hommes dévoués, qui aient des positions de l'instruction qui possèdent, qui soit habiles à administrer, en un mot, qui aient des aptitudes administratives. Nous n'avons que faire des démocrates qui n'ont jamais su ce qu'est une administration qui n'ont jamais été rien de rien, qui n'ont jamais administré, qui la plupart ignorent ce que c'est que d'avoir, de posséder un sou au soleil. Si de pareils hommes étaient nommés, nous serions tous perdus, les départements se révolteraient, il faudrait sa-crier Paris, ce Paris, devenu un repaire de brigands, qui empêche l'Assemblée d'y rentrer. L'Assemblée fuirait de ville en ville jusqu'à un temps que ce Paris, ce maudit Paris, serait rasé de fond en comble, comme Sodôme et Gomor, et qu'on aurait jeté du sel Br. Brr. Brrr. sur ces ruines ??? »

Voilà, voilà le boniment-consigne que vont nous débiter ces gens, qui tous, des oui oui, ont si fort la tournure et la mine. Prenons garde.

DEVILLE.

LES DROITS FEODaux

Au moment où certaines gens voudraient faire revivre parmi nous l'ancien régime et tous ses abus il est bon et utile de faire connaître aux populations des compagnes ce que c'était que ce bon vieux temps si regretté des nobles et des prêtres mais que nos ayeux à nous les roturiers, les vilains ont maudit pendant des siècles et renversé enfin par l'immortelle révolution de 1789.

Le document ci-après est tout ce qu'il y a de plus authentique. L'original fait parti des archives de l'ancien Duché actuellement conservées à la bibliothèque publique de Roanne.

On remarquera que le Forez était un pays de droit écrit, où les lois Romaines s'étaient conservées pendant le moyen-âge, où par conséquent la féodalité était moins oppressive que dans d'autres régions, malgré cela que de vexations! que de vexations pour les pauvres manants!... Que de malédictions nos pères ont du lancer contre ce régime de la féodalité!

Ce pouvoir, sur sa vieille base, Était la meule du moulin

Ils étaient le grain qu'elle écrase.... Ainsi que l'a fort bien dit notre immortel chansonnier Béranger. Voilà ce qu'étaient nos ancêtres il y a à peine deux cents ans. Souvenons nous en afin de ne pas retomber sous le même joug!

Estat et dénombrement des droictz et revenus du Duché de Roannois et Marquizat de Boisi (1667.)

Le principal siège dudict duché est la ville de Roanne composée de huit à neuf cens maisons, considérable pour estre la source au commencement de la navigation sur la rivière de Loire.

L'estendue du bailliage du duché comprend en entier les paroisses dudict Roanne de St-Martin-de-Boisi, de St-Romain-la-Mothe, et une parti de celle de St-Germain-Lespinasse, de St-Lager, et de Pouilly; les appellations dudict jugemens rendus par les officiers dudict Bailliage ressortissent sans moyens au parlement de Paris.

monseigneur le duc de Roannois possède et jouit de tous les droictz honorifiques des dictes paroisses en qualité de seigneur haut justicier.

Les droictz utiles dépendans dudict duché consistent: premièrement au port et passage de la rivière de Loire affermé présentement cinq mille trois cents cinquante livres dont il n'en revient à monseigneur que quatre mille trois cents cinquante livres parce qu'il est de la mille livres à des particuliers aux auteurs desquels ledit droict appartenait originairement.

Tous les habitants de Roanne et des dictes paroisses de St-Martin et de St-Romain estants subjectz à la banalité pour moudre tous leurs grains monseigneur a fait construire sur la rivière de Loire quatre moulins qui produiront de revenu annuel à tout le moins deux mille livres et pour qu'ils ne sont pas suffisanz pour fournir seulement les habitants de Roanne monseigneur peut commodement en faire bastir deux autres sur une petite rivière appelée Renaison à un demy quart de lieue du chateau de Boisi qui seront destinés pour le service des paroissiens de St-Martin et de St-Romain.

Ces deux nouveaux moulins rapporteront pour le moins mille livres de revenu et sur ce pied on peut faire estat de deux mille cinq ou six cents livres pour le revenu de six moulins bannaux.

La terre et marquizat de Boisi a esté incorporée audit duché de Roannois lors de son erection et est affermée présentement cinq mille quatre cents livres dans laquelle sont compris tons les droictz et revenu ci-après

Le chateau de Boisi est à une lieue de Roanne bien basty, en bon estat et très logeable; La couverture est d'ardoise plombée, très belle et bien entretenue, les fossez dudict chateau fort larges et profonds toujours remplis et faciles à vuidier; dans l'enceinte des doubles fossez il y a un jardin, au dela des fossez, deux petits boys de haute fustaye servent de décoration au chateau.

Et tout joignant lesditz fossez est un beau plant de soixante œuvrées ou journaux de vigne en bon estat. Dudit maquizat de Boisi dépendent trois grands domaines ou mestairies dont l'une est dans la basse cour du chateau et les autres deux à un demy quart de lieue.

Le revenu des estanzz estant très considérable dans tous les environs du pais de Roannois il y en a sept ou huit dépendans dudict marquizat, pour lesquels remplir monseigneur a de beaux titres en vertu desquels on va prendre des eaux jusqu'à une lieue dans les fonds des particuliers qui le doivent souffrir

Le droict de grande pesche dans la rivière de Loire aux saumons, lamproyes, et allozes, et la pesche pour toute autre espèce de poissons avec pouvoir de barrer la rivière pour la pesche des saumons, ce droict est considérable et monseigneur en a des titres très authentiques.

Le droict de chasse dans toute l'estendue du bailliage attributif à monseigneur et prohibitif comme celluy de pesche.

Le droict de banc-à-vin ou faculté de vendre pendant le mois de may tout le vin recueilly dans les vignes de monseigneur sans payer aucun droict d'entrée ny aydes à exclusion de tous les habitans dudict Roanne

qui cessent de débiter le leur pendant ledict moyde may.

Les droictz et émoluments du greffier du bailliage.

Les amandes deües à monseigneur en conséquence des jugemens ou sentences rendues par ses officiers.

Le droict de geole et prisons.

Le quart des dixmes de la paroisse de Roanne.

La Layde ou droict de grenette que se lève les jours de marché sur tous les grains vendus à la halle dudict Roanne.

Le droict de langnes deub par tous les bouchers de Roanne par moitié entre monseigneur et le sieur marquis de St-André.

Les paroisses de St-Martin de Boisi et de St-Romain sont dépendances dudict marquizat et les habitants sont subjectz à passer leur vendanges aux pressoirs bannaux de monseigneur conformément à ses titres et aux condempnations récemment obtenus contre quelques particuliers qui s'en estoient voulu soustraire.

Le quart des dixmes inféodées de la paroisse de St-Romain avec le pressoir estant dans le bourg et le droict de place dudict pressoir.

Le petit dixme de la paroisse de St-Martin de Boisi avec un jardin estant dans le bourg. Il y a deux grands prés de réserve dans la paroisse de St-Lager.

Le Layde, le droict de langnes, un pré et bois tailli situés dans la paroisse de St-Haon.

Le revenu de la moitié de la forest de la Malgarnie qu'est présentement un tailli fort revenant, de la contenance de cent trente-six sestérées indivise avec la dame du Cou-dray estant un fief relevant du marquizat.

Les terriers ou rentes deus tant au duché qu'au marquizat sont très considérables, faciles à lever par le soin qu'on a pris de renouveler les reconnaissances des propriétaires des héritages et fondz sur lesquelles elles sont deües, lesdites reconnaissances dans des terriers qui sont à Roanne dans les archives de monseigneur avec tous les autres titres concernant les droictz dudict duché.

Il y a treize fiefs dans l'estendue du bailliage relevant du duché ou marquizat de Boisi.

Il faut considérer que les héritages au pais de Roannois sont fort liges c'est à dire pas chargés de rentes, et comme toutes celles de monseigneur sont en directe sans exception et que les fonds de sa directe s'estendent dans les paroisses de Roanne, de St-Martin de Boisi, de St-Romain, de St-Germain-Lespinasse, de Pouilly, de St-Lager, de St-Haon de Villerez et de Renaison le casuel en est d'autant plus considérable parce que les fonds de la directe de monseigneur changent souvent de propriétaires les nouveaux acquéreurs en doibvent les lodz et ventes lesquels se payent régulièrement, audit pais de Roannois, sur le pied de la sixième partie du prix de la vente.

Le fermier est obligé par sa ferme d'acquitter toutes les charges dont les plus considérables consistent aux payes des officiers et les autres ne vont pas à cent livres.

Nota les moulins ont été affermés dans le commencement de leur établissement trois mille boissaux de blé mais assuré qu'ils rendront beaucoup d'avantage.

Monseigneur le duc de la Feuillade a acheté la terre et seigneurie de Roanne et le marquizat de Boisi quatre cent mille livres le prix du bail estait de 8200 livres parce que ce bail avait été fait il y avait vingt ans, et quoique lesdits baux fussent échus on avait toujours laissé celui-là rouler sur le même prix par le peu de soing qu'on avait des affaires de la maison de Roanne etc.

(Duché de Roannois, chap. 1^{er} n^o 9, 9^e piéces)

Extrait de l'essai sur l'histoire de la ville de Roanne et de ses environs.

Alphonse COSTE.

Roanne le 19 juillet 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Voudriez-vous ouvrir vos colonnes aux simples réflexions d'un nom moins simple, électeur et pompier (nouvelle organisation).

L'ex-empereur Napoléon III, de sinistre mémoire, s'écriait un jour dans un moment d'expansion, qu'il était le Père à tous (absolument comme la chanson: brave papa). — A l'instar de l'homme de Sedan, un sieur Janvier de la Motte, ex-préfet de l'empire, et a poigné pour suivre l'exemple de son digne maître, s'écriait lui aussi, à je ne sais plus quel propos, ni a quelle occasion, mais enfin s'écriait: — Oui mes amis, je suis le père des pompiers. (Flatteur va!) — On dit qu'un ancien pompier pleura de joie ce jour-là.

Le dit sieur Janvier ex-préfet de l'empire et a poigné a été extradé de la Suisse, pour être reconduit en France, puis écroué dans la maison d'arrêt de Rouen, le tout pour de graves griefs, entr'autres, celui de détournement de fonds, d'une somme considérable.

Je vous prie donc, M. le directeur, en ma qualité de pompier (nouvelle organisation), de vouloir bien, (en publiant ma lettre), faire savoir à vos nombreux lecteurs, que je renie toute paternité ou parenté, avec le dit sieur de la Motte.

Et votre bien dévoué,

B. DELAMOTHE dit KASCOREBUS, m^e C^{ie}.

P. S. A propos des pompiers de Roanne, sous le titre, Mélange, le journal de Madame Angèle et Cie, veut bien consacrer une fantaisie au sujet des dits pompiers, lesquels d'après le journal s' tiennent toujours prêts en cas d'incendies administratives. L'article n^o 1 du Petit Français

est terminé par cette exclamation : *Enfoncé le Pompier !!!* J'avoue que, article et exclamation, m'ont paru ambigus. — Que diable cela veut-il bien dire — ? Avez-vous lu le n° 1 du *Petit Français*. (Imp. Marion et Vignal) ? — Oui ! avez-vous deviné ? — Ni moi non plus.

B. D.

En présence de tant de misères de tant de souffrances, la population de Roanne ne saurait rester indifférente. Elle se rappelle les soins fraternels que les Républicains Suisses ont prodigués à nos malheureux soldats, nos fils nos frères, jetés en pleine déroute sur leur territoire par les bourreaux de la France.

Venir en aide aux inondés de Suisse n'est pas seulement un acte d'humanité, c'est l'acquiescement d'une dette.

Afin de faciliter à chacun le moyen d'apporter son aubône une commission s'est constituée comme suit.

Président, Pégon ;
V. Président, Audiffred ;
Trésorier, Denis ; C. municipal.
Secrétaire, Vallas Félix ;

MEMBRES

Desba, teinturier ;
Ayel, Blanchisseur ;
Pelosse, fabricant ;
Bataret, négociant ;
Gouttenoire, blanchisseur,

Les lettres de souscription sont déposées et on peut souscrire :

Au bureaux du journal le *Courrier* rue Traversière.

Café Reverdit, Place d'Armes ;
id. Guillermet, place St Etienne ;
id. Ragot, au Coteau ;
id. Truchet, rue Impériale ;
id. Dolfin, place du marché ;
id. Brissebras, quai de l'Isle ;
Au Cercle de l'Industrie, aux promenades ;
Café Laurancin, id. id.
Bataret ; rue Mably ;
Chermette, Cours de la République ;
Pégon, rue Ste Elisabeth ;
Débas, faubourg de Clermont.

La souscription sera close le 28 juillet, tous les fonds, par les soins de la Commission, seront centralisés à l'Hôtel-de-Ville et adressés au Président du conseil fédéral. —

Roanne le 22 juillet, 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Qui entend plusieurs cloches
Entend plusieurs sons.

DE LA PALISSE,

N'allez pas croire que par les lignes suivantes, je veuille faire allusion au clergé. Non, l'activité dévorante employée pour ses manœuvres électorales ont fournis d'assez nombreux sujets de critique, sans que j'ai à m'en occuper d'avantage. — Un vieillard qui aime principalement la tranquillité, se permet de vous faire seulement les simples réflexions suivantes :

Depuis l'avènement au trône, (pardon je pensais à M. Dieudonné, je veux dire au clocher de notre cathédrale), de notre nouveau marguillier, la place St-Etienne ainsi que le voisinage, deviennent inhabitable ; C'est au point, que l'on marchand volontiers les appartements en disponibilité dans ce quartier, donnant comme prétexte que les cloches vous cassent la tête, et que cela vaut bien une indemnité ou diminution de prix. Pourtant les impôts s'ont augmentés !!!... Cela est vrai je ne sais, si c'est pour le plaisir qu'il éprouve, ou si c'est dans l'intention de faire rager son prédécesseur, (qui entre parenthèse je m'étais beaucoup moins d'acharnement) toujours est-il, que le sus-dit marguillier (un brave homme à part cela, — et pourquoi pas) s'évertue à nous briser les oreilles *des heures durant*. A l'heure où je vous écris, je suis forcée pour continuer de les taper l'une et l'autre. Le service religieux en est le plus efficace ? je serais tentée de le croire. —

Vous pensez peut-être, que ces réflexions — si elles lui parviennent, — modéreront un peu son ardeur ainsi que le battant de ses cloches, Ah bien Oui ! Son orgueil et celui du curé sont-là.

Votre dévoué,
Père tranquille.

Conseil municipal de Roanne

Les préoccupations de la période électorale qui a précédé et suivi le 2 juillet nous ont empêché jusqu'à ce jour de tenir nos lecteurs au courant des actes du Conseil municipal de Roanne. Nous publierons dans notre prochain numéro toutes les délibérations qui ont été prises dans la session légale tenue du 18 au 25 juin.

Aujourd'hui nous nous contenterons de rendre un compte sommaire de la séance d'hier. Des questions qui y ont été traitées, deux ont eu jusqu'à ce jour le privilège d'intéresser vivement le public : Celle du remplacement des frères par des instituteurs laïques, et celle de l'acquisition des maisons de la place du château. Le Conseil les a résolues conformément au vœu des électeurs qui s'est assez nettement et carrément manifesté. Nous donnerons dans un prochain numéro les deux délibérations qui ont été prises à ce sujet à l'unanimité des membres présents.

On se souvient dans quelles circonstances, au mois de mars 1870 le Conseil municipal alors en exercice, (nous rapportons textuellement les termes de la délibération) avait voté une somme de 20,000 francs, pour l'achat des maisons de la place du château. Il s'était décidé par ces considérations que la démolition de ces maisons était d'une absolue nécessité et d'une urgence extrême. La délibération fut envoyée au ministre des cultes. Pendant plusieurs mois les événements extérieurs empêchèrent de s'occuper de cette affaire, lorsqu'elle arriva à l'examen du ministre, celui-ci comprit avec beaucoup de raison que par suite des faits survenus, la résolution de l'administration municipale pouvait avoir changé et il fit demander au Conseil, s'il persistait dans la décision prise. La réponse ne pouvait être douteuse.

Ce n'est pas au moment où la ville sur un budget de 280,000 francs paie plus de cent mille francs pour éteindre des dettes anciennes, qu'une pareille dépense peut-être faite. Ce n'est pas lorsqu'elle manque des ressources nécessaires pour faire construire des écoles, élargir la rue de la Côte, donner de l'eau et de l'éclairage à plusieurs quar-

tiers populaires qu'elle peut dépenser 20,000 francs pour un travail dont l'urgence n'est pas mieux démontrée que ne l'est la nécessité de mettre à l'alignement muni, la façade du collège, la maison Auloze, la maison Thère-Giboudeau, etc.

Le Conseil a du également se prononcer sur la question des frères. On connaît l'historique de cette affaire. Le 11 janvier le Conseil décidait le remplacement des frères par des instituteurs laïques ; cette délibération était approuvée quelques jours après par le préfet, et des instituteurs laïques nommés. Les frères mis en demeure de partir refusèrent cependant, et obtinrent par défaut contre la ville, un ordonnance qui leur accordait un délai de six mois pour faire juger par le tribunal la question de savoir s'ils devaient être maintenus dans leurs fonctions, en vertu d'un prétendu traité qu'ils invoquaient ils étaient en même temps autorisés à rester six mois. Rien n'était moins légal que cette ordonnance, car les questions de ce genre ne sont pas de la compétence des tribunaux civils, elles relèvent uniquement de l'autorité administrative, et tous les traités du monde, ne pourraient rien changer à cet égard. S'ils existaient, ils seraient nuls de plein droit, et pourraient simplement donner lieu à des dommages intérêts. C'est la loi et les prophètes. Mais invoquer la loi devant l'autorité administrative, contre MM. nos révérends frères après le vote du 8 février, peste ! Il y aurait fallu avoir du courage. Le Conseil municipal a cru cette entreprise téméraire, le blâmera qui voudra !

Depuis la face des choses a changé, et (détail qui n'est pas à dédaigner), la situation des frères est devenue plus difficile même pour leurs plus fervents adeptes. Plus difficile, non, c'est désespérée qu'il faut dire. Ces MM. qui font bon marché des lois administratives, ont eu jusqu'ici la ressource de se réfugier derrière les dispositions du droit commun. Nous avons un contrat disaient-ils, on ne peut renvoyer du jour au lendemain. C'était parfaitement absurde au point de vue administratif, c'était non moins absurde au point de vue civil, car il est de principe que nul ne peut imposer ses services, et que tout contrat ayant pour objet une obligation de faire quelque chose se résout forcément en dommages intérêt à défaut d'entente. Mais les naïfs qui voient simplement la surface des choses pouvaient se laisser prendre aux réclamations des frères. Grâce à ce gros mot de *contrat*, il n'en est plus ainsi, même sur le terrain sur lequel ils se sont placés, ils sont condamnés et l'on va s'en rendre compte.

Ces MM. mis en demeure de quitter les locaux de la ville, dans un délai d'un mois, ont allégué l'existence d'un contrat civil et ont obtenu du Président du tribunal un délai de six mois, pour faire juger la validité de leur prétention. Ce délai, ils l'ont laissé s'écouler sans faire aucune diligence et à la veille du jour où il expirait, ils ont déclaré leur intention d'assigner la ville. Et pour expliquer leur long silence, ils ont très ingénument déclaré qu'ils avaient cru jusqu'à la dernière heure, que la ville avait renoncé à les inquiéter, « mais nous venons d'apprendre, ajoutent-ils d'un ton béat, qu'on veut nous jeter brutalement à la porte, ce serait violer le droit, aller contre le vœu, l'intérêt des habitants. »

O grand saint Escobar, tu dois être content de tes disciples !!!

N'est ce pas que de tels maîtres sont bien capables de former le cœur de la jeunesse ! Le Conseil municipal n'a pas eu de peine à refuter ces pieux mensonges. Il a décidé qu'un congé serait demandé au ministre pour ces messieurs.

Un mot maintenant sur une troisième question examinée à la séance d'hier.

Le Conseil prenant en considération l'encombrement de la place Ste-Elisabeth et des rues qui l'avoisinent les mardi et vendredi, a décidé la création d'un nouveau marché sur le boulevard du midi. L'agrandissement de la ville ren depuis longtemps cette mesure nécessaire. Elle sera certainement bien accueillie par les habitants du faubourg Clermont, et du quartier du Midi.

Le 12 juillet courant, un châle noir en mérinos a été perdu dans le parcour de la rue du Midi à la Gare du chemin de fer, par Madame veuve Cutier, propriétaire à Charlieu. (Prière de le déposer à la Mairie).

La lettre suivante a été adressée par le Comité central à un grand nombre d'électeurs :

Roanne, le 18 juillet 1871.

Monsieur,

Les élections au conseil général vont avoir lieu bientôt. Si nous ne voulons pas perdre le fruit de notre succès du 2 juillet, nous devons dès à présent nous occuper de choisir des candidats à cette assemblée et commencer en leur faveur la propagande électorale.

Le meilleur moyen à employer c'est de former dans chaque canton une association particulière en vue de l'élection. Cette association devrait à notre avis être dirigée par un Comité siégeant au chef-lieu du canton.

Un comité central, pour tout l'arrondissement, s'est constitué à Roanne. Il se mettra à la disposition des comités cantonaux soit pour faire imprimer les affiches et bulletins, soit pour soutenir par l'organe du *Courrier de Roanne* les candidatures républicaines adoptées.

Nous vous invitons, monsieur, à vous entendre, sans retard, avec les républicain de votre canton, pour mener à bien l'œuvre à laquelle nous vous convions.

Ahrez l'assurance de nos cordiales salutations.
Brison, Audiffred, Pizet, Coste.

Statistique.

DE L'ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE
Pour l'année 1870.

Naissances	Garçons	366 dont 31 enfants naturels	
	Filles	340	21
Total		706	
Décès	Garçons	159	
	Hommes mariés	116	315
	Veufs	40	
Total	Filles	164	
	Femmes mariés	73	307
	Veuves	70	
Total		622	
Enfants morts nés		40	
Mariages		131	

MERCURIALE

	Lapalisse	Roanne.
	Jeudi 21	Vend. 15
Froment, 1 ^{re} q. d. déc.	5 00	5 15
Froment, 2 ^e qualité.	4 90	5 05
Froment, 3 ^e qualité.	4 70	4 85
Seigle, 1 ^{re} qualité...	3 00	3 45
Seigle, 2 ^e qualité...	2 90	3 30
Seigle, 3 ^e qualité...	2 80	3 20
Orge, double décal...	3 20	3 20
Avoine	2 00	2 00
Haricots	0 00	7 00
Farine, 1 ^{re} qté, 125 k.	58 00	59 00
Farine, 2 ^{me} qualité...	55 »	56 00
Farine, 3 ^e q. barilletée	53 »	54 »
Pain blanc, le kil...	0 45	
Pain bis	0 40	
Pain de ménage	» 35	
Foin, les 100 kil...	7 »	7 00
Paille	7 »	7 00
Oeufs la douzaine...	0 70	
Beurre les 500 gr...	0 90	

AVIS AUX FAMILLES

Nous signalons aux personnes qui ont de jeunes enfants, comme à celles dont l'instruction a été négligée, l'admirable procédé que vient d'inventer un professeur, de l'Université. (Voir aux annonces).

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. M^{re} Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^{re}, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

MACHINE A BATTRE

M. CANIS, mécanicien, prévient, messieurs les propriétaires, qu'il a acheté le matériel, de M. Dialbert, et occupera son personnel. En cas de dérangements de la machine ou batteuse, réparations immédiates sur place.

S'adresser à M. DIALBERTY, au Baraque, ou à M. CANIS, mécanicien, rue du Jardin-Botanique, maison, Auguste, peintre à Roanne.

DÉCOUVERTE

EXTRAORDINAIRE

Un professeur de l'Université vient d'inventer un nouveau procédé au moyen duquel on peut facilement apprendre à lire en quinze jours à un enfant, à un adulte qui ne sait ni A ni B. Pour le recevoir franco, avec tout ce qu'il faut pour l'appliquer, il suffit d'adresser 25 timbres-postes de vingt centimes (ou un mandat de 5 fr.) à J.-J. PRUDHOMME, éditeur à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), rue de la Masse, 10. Nous recommandons vivement cet ingénieux procédé, qui facilite les progrès d'une façon tout à fait surprenante, aux pères et mères, maîtres et maîtresses.

PRIÈRE de renseigner les personnes illettrées. 62

A VENDRE

Vvoines, Foins et Pailles
S'adresser à M. GRIVOLAT
Magasin Limousin, à Roanne. 861

AGENCE DE PUBLICITÉ

J. Malignon, G. Thomain et Cie.
14, rue Tupin, à Lyon.
AFFICHAGE GÉNÉRAL
en France et à l'étranger.
ÉDITEURS DE L'INDICATEUR
DES RUES DE LYON ET DE LA BANLIEUE
Annonces dans les journaux
Distribution d'imprimés sur la voie
publique et à domicile.
Pliage et mise sous bandes et sous
enveloppes à des prix très modérés,
Impression d'affiches, prospectus
lettre de décès, etc., etc.
Représentant du *Courrier de Roanne*
pour Lyon. 76

Pour tout ce qui doit être signé,
Le gérant, V. CARTAY.

rue Nationale, 37
Le jeudi 3 Août 1871
à 10 heures du matin, en l'étude de
M^e Auroux,
VENTE
PAR LICITATION
à laquelle les étrangers seront admis
sur la mise à prix de 20,000 fr.
D'UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

DE RAPPORT ET D'AGRÈMENT
Située commune de Riorges, sur la route de
Saint-Haon à Roanne à un kilomètre de
cette dernière ville

Composée de maison de maître, cuveau garni de cuves et pressoir, maison de vigneron, jardin et clos de vigne attenants aux bâtiments de la contenance, totale d'environ un hectare quinze ares.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Auroux où l'on peut en prendre connaissance.

S'adresser pour visiter les lieux, soit à MM. Félix et Alexandre RAFFIN, négociants à Roanne, soit au sieur MAILLET, vigneron dans la propriété.

105 Signé Auroux.

A VENDRE

Par cause de départ

FONDS de CONFISEUR

Situé dans une des meilleures positions
de Roanne.

S'adresser au bureau du journal. 88

UN CURE remède facile

et insensible, qui guérit pour toujours
tous les cors aux pieds. Envoyer
3 francs en quinze timbres-poste,
ou le recevoir franco avec l'instruction.
M. MARTIN, 2, place de la Charité,
Lyon. 86

AUX ASTHMATIQUES

M. AUBÉE, médecin pharmacien à
La Ferté-Vidame (Eure-et-Loire) et à
Burie (Charente-Inférieure), a obtenu,
par sa précieuse découverte, plus de
1,500 guérisons. Il en adressera, franco,
la preuve aux personnes qui lui en feront
la demande. — Prix du traitement : 50 fr.
RÉTENTION D'URINE, douleurs néphrétiques,
prompte guérison, traitement
spécial de M. Aubée. — Prix :
15 francs. 61

41 ANS DE SUCCÈS.

GUÉRISON PROMPTE ET FACILE DES

MALADIES SÉCRÈTES

Acrotés et vices du sang, dartres, scrofules
et autres affections contagieuses, par l'usage
du sirop, *Dépurgatif végétal de Salspareille*.
Injections et capsules préparées pour assurer
d'une manière certaine la guérison des
écoulements nouveaux ou anciens, quelle
que soit leur nature.

LYON, PHARMACIE RUE MULET, 10, AU 1^{er} ÉTAGE
87



MACHINES

A COUDRE

SYSTÈMES AMÉRICAINS :

Elias HOWE Junior pour familles, lingères, tailleurs, tailleuses, giletières, conseillers, tapissiers, chapeliers, bottiers, selliers et autres.

WHEELER et WILSON (SILENCIEUSE)
JAM et Compagnie pour remettre les
élastiques.

WILLCOX et GIBBS.
Avec leurs fournitures et les facilités
de paiement.

Chez J. SÉROL négociant en mercerie,
ganterie, chaussures, tapis,
5, rue du Collège, Roanne

Roanne, imprimerie Marion et Vignal.

EAU DENTIFRICE

PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR

J. V. BONN

Ces Produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues ; — Au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne le cèdent en rien aux spécialités les plus renommées, si même ils ne les surpassent.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. — Paris, Province, Étranger.

GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

DIX FRANCS

LE CRÉDIT

DIX FRANCS

PAR AN

P AR AN

Journal financier hebdomadaire

24, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, PARIS

Guide obligé pour tous les porteurs de titres français et étrangers.
— Publications de tous les tirages. — indications spéciales sur le Suez. —
Renseignements gratuits aux Abonnés sur toute valeurs.

VENDEZ VOS VALEURS ITALIENNES, ET

LISEZ LE CRÉDIT